

Conseil municipal & délibérations
Séance du 7 septembre 2015

Excusés : Jean-Pierre BLANC, Julien LANOY, représenté

Absents : Carine JULLIN, Florent CLAUDE

Le conseil municipal s'est réuni ce lundi 7 septembre sous la présidence de Marie-Chantal JOLLAND, maire, et a débattu des sujets suivants :

1 – Décision se rapportant à la commune nouvelle

Les délibérations relatives à la création de la commune nouvelle doivent être prises par chacun des deux conseils municipaux courant septembre. Elles concernent différents points pour lesquels le conseil municipal délibère :

- le nom de la commune nouvelle, il a été convenu, en accord avec le conseil municipal de DIONAY, de conserver le nom de Saint-Antoine l'Abbaye eu égard à l'aspect touristique et historique de notre commune. - la date d'effet de la création est fixé au 31-12-2015
- l'adresse du siège de la commune nouvelle : Mairie de Saint-Antoine l'Abbaye, 4 Grande Cour de l'Abbaye
- le comptable assignataire : Monsieur le Trésorier de Saint-Marcellin
- Pendant la période transitoire (du 1^{er} janvier 2016 jusqu'à l'élection du maire et des adjoints), Madame Marie-Chantal JOLLAND exercera les fonctions de maire de la commune nouvelle relatives aux actes de pure administration conservatoire et urgentes, M. Christian GARNIER, maire de DIONAY exercera les fonctions de maire délégué.

La fiscalité

Concernant la taxe d'habitation et la taxe foncière, les taux d'imposition présentant peu de différence entre les deux communes, un taux moyen a été proposé par les services fiscaux :

Taxe d'habitation : 19.88 %

Foncier Bâti : 19.59 %

Concernant la taxe foncière sur le non bâti un taux moyen de 64.75 % est proposé, avec une possibilité de lissage sur cinq ans, à compter de 2016.

Pour le Foncier non bâti, il est décidé de maintenir le dégrèvement aux jeunes agriculteurs.

La commune ne souhaite pas maintenir l'exonération des terrains plantés en noyers.

2 –Recomposition du conseil communautaire

La répartition des sièges de conseiller communautaire a été modifiée mais le nombre de conseillers communautaires pour Saint-Antoine l'Abbaye reste inchangé.

3- Le personnel

- Renouvellement d'un Contrat Unique d'Insertion d'agent social à compter du 1^{er} septembre 2015 avec Melle Estelle CAVAGNE
- Contrat « emploi d'avenir » avec M. Dylan POUDIERE qui assurera les fonctions d'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2015.

L'INSEE nous demande de réaliser en 2016 le recensement des habitants de notre commune, la collecte se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

Des agents recenseurs seront recrutés par la Commune.

4 – Règlement du marché

Un bilan positif depuis la mise en place du marché est fait. Une moyenne de sept à huit exposants y ont participé, ces derniers souhaitent pérenniser le marché au-delà de la période estivale.

Un règlement va être mis en place.

Les tarifs suivants sont votés par le conseil municipal

Pour une année :

25 € le mètre linéaire sans électricité, 50 € le mètre linéaire avec électricité

Pour un mois d'hiver :

2 € le mètre linéaire sans électricité, 4 € le mètre linéaire avec électricité

Pour un mois d'été

4 € le mètre linéaire sans électricité, 8 € le mètre linéaire avec électricité

–Informations diverses :

Enquête « conditions de travail et vécu du travail »

L'Insee réalise, entre le 1^{er} octobre 2015 et le 30 juin 2016, une enquête statistique sur les conditions de travail et le vécu du travail.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de collecter les informations prendra contact avec les personnes concernées. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant

Un déplacement à SERMONETA a été organisé par la commune en partenariat avec le musée de Saint-Antoine.

Cette délégation composée de Madame le Maire, des membres du conseil municipal, du comité de jumelage et de Mme Géraldine MOCELLIN, directrice du musée de Saint-Antoine l'Abbaye a pu organiser un échange avec M. le Maire de SERMONETA, des membres de son conseil municipal et M le Vice-Président de la fondation CAETANI.

Plusieurs projets sont proposés par le musée en lien avec la commune et le comité de jumelage de Saint-Antoine l'Abbaye – Dionay, sur trois ans d'ordre culturel, patrimonial et historique : expositions, un chantier des bâtisseurs, histoire des jardins

COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX

Des travaux sur le réseau électrique entraîneront des coupures d'électricité le mardi 29 septembre 2015 de 09h30 à 15h30 Quartiers ou lieux-dits : JENCLOS, LA BATIE.

Le prochain conseil municipal aura lieu

le lundi 5 octobre 2015 à 20.00 à la zone technique.